



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 9 mars 2017 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Ghislain Perreault
- Daniel Dumontier
- Mario Dufour
- Marthe Tardif
- Micheline P. Fortin
- David Dumont

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 9 MARS 2017

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2017.
3. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Sortie Sucrierie St-Valentin: Personnes 3e âge
  - c) Fête nationale: Feux d'artifice
  - d) Achat d'équipement de soccer
  - e) Publication info loisirs printemps 2017
  - f) Véhicule du service des loisirs: Peinture
4. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Mesures d'urgence 2017
  - c) Appel d'offres: Engagement de deux pompiers / premiers répondants
5. Correspondance
6. Urbanisme
  - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
  - b) Adoption du règlement #289-100
  - c) Adoption du règlement #290-41
7. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Nettoyage des rues
  - c) Marquage de chaussée
  - d) Calibration débitmètre
  - e) Aménagement paysager
  - f) Entretien des terrains municipaux
  - g) Plan d'intervention
  - h) Sel de déglçage
    - i) MRC: Soumission
    - ii) Achat sel de déglçage



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- i) Mandat pour l'échange de renseignements: Passages à niveau des voies ferrées sur le réseau routier de Napierville
  - j) CP Rail: Évaluation de la condition du pont ferroviaire
  - k) Demande d'appui: Association des travaux publics d'Amérique
  - l) Tetratex: Validation de la toxicité de l'usine d'épuration avec demande au MDDELCC
  - m) Programme TECQ: Ajout d'une pompe de distribution d'eau potable
8. Comptes à payer (Municipalité)
- a) Comptes à payer du mois de décembre 2016 payable en mars 2017
  - b) Comptes à payer pour le mois de mars 2017
  - c) Comptes payés durant le mois de février 2017
9. Comptes à payer (factures)
- a) Programme TECQ (2,165.26\$)
  - b) Librairie Moderne (1191.82\$)
  - c) Claude Joyal inc. (2,176.15\$)
  - d) Forme Atout (2,276.51\$)
  - e) SRS Plus (2,286.85\$)
  - f) Iclit Inc. (2,690.42\$)
  - g) Transport Alain Grégoire Inc. (2,874.26\$)
  - h) SOLUTIONS Solu-NET inc. (2,908.87\$)
  - i) Aqua Data (2,968.83\$)
  - j) Copicom inc. (2,985.19\$)
  - k) Leblanc illuminations-Canada (4,813.03\$)
  - l) Réseau biblio de la Montérégie (5,171.03\$)
  - m) TechnoRem inc. (5,516.27\$)
  - n) Les équipements Lapierre Inc. (8,723.90\$)
10. Vente de garage
11. Vente d'asperges Fernand Charbonneau
12. Caravane des cultures: Autorisation
13. Contribution financière: Croix-Rouge canadienne
14. Demande de don ou commandite
- a) École Louis-Cyr: Album finissant
  - b) Cercle de Fermières Napierville
15. Club des Lions de Napierville: Autorisation d'amasser des fonds au coin des rues Saint-Jacques et de L'Église
16. Avis de motion: Règlement d'emprunt Programme TECQ 2014-2018 (priorité 3)
17. Programme TECQ: Emprunt temporaire
18. Résolution d'appui: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (résolution 17-02-030)



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

19. Société canadienne du cancer: Proclamation du mois d'avril, mois de la jonquille
20. Refuge AMR: Renouvellement
21. Service d'action bénévole: Projet pilote d'un jardin communautaire
22. Accès à la propriété: Mars 2017
23. Varia
24. Public: Période de questions
25. Levée de l'assemblée

### 2017-03-095 Adoption de l'ordre du jour

### Résolution #2017-03-095 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

### 2017-03-096 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2017.

### Résolution #2017-03-096 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2017.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 février 2017.

ADOPTÉE

### Loisirs

### Loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de mars 2017.

### 2017-03-097 Loisirs: Sortie Sucrierie St- Valentin: Personnes 3e âge

### Résolution #2017-03-097 : Loisirs: Sortie Sucrierie St-Valentin: Personnes 3e âge

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 3,500\$ pour l'organisation d'une sortie à la *Sucrierie Saint-Valentin* pour les personnes du 3e âge qui aura lieu le 23 mars prochain.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2017-03-098**

**Fête  
nationale:  
Feux  
d'artifice**

**Résolution #2017-03-098 : Fête nationale: Feux d'artifice**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense de 3,800\$ plus les taxes applicables pour les feux d'artifice lors des festivités de la Fête nationale;

Il est également résolu de payer *Productions royal pyrotechnie inc.* au montant de 1,900\$ plus les taxes représentant le dépôt requis suivant facture numéro FC00001917;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers de ce montant soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

**2017-03-099**

**Loisirs: Achat  
d'équipement  
de soccer**

**Résolution #2017-03-099 : Loisirs: Achat d'équipement de soccer**

CONSIDÉRANT QUE des équipements de soccer doivent être achetés pour débiter la saison 2017.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à une dépense approximative de 2,500\$ pour l'achat d'équipement de soccer pour la saison 2017.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2017-03-100**

**Loisirs:  
publication  
info loisirs  
printemps  
2017**

**Résolution #2017-03-100 : Loisirs: Publication info loisirs printemps 2017**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 4,200\$ plus les taxes pour la conception et l'impression de l'info Loisirs printemps 2017 via le CLD des Jardins-de-Napierville;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2017-03-101**

**Véhicule du  
Service des  
loisirs:  
Peinture**

**Résolution #2017-03-101 : Véhicule du service des loisirs: Peinture**

CONSIDÉRANT QUE le véhicule du service des loisirs doit être repeint.

CONSIDÉRANT QU'UN montant avait été alloué lors de l'approbation du budget 2017.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 4,000\$ pour la peinture du véhicule de son service.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

#### 2017-03-102 Mesures d'urgence 2017

#### 2017-03-103 Service de sécurité incendies: Appel d'offre: Engagement de deux pompiers / premiers répondants

### Correspondance

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de mars 2017.

#### Résolution #2017-03-102 : Mesures d'urgence 2017

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Napierville reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de procéder à la mise à jour de son plan de sécurité civile annuellement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

Que le conseil municipal adopte la révision 2017 du plan de sécurité civile.

ADOPTÉE

#### Résolution #2017-03-103 : Service de Sécurité incendies: Appel d'offre: Engagement de deux pompiers / premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE le service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien recommande l'embauche de deux nouveaux pompiers/premiers répondants au sein du service de Sécurité incendies afin de maximiser la couverture du territoire;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres doit être émis afin de procéder à ces embauches de deux pompiers/premiers répondant;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice générale, Madame Julie Archambault à procéder à un appel d'offres pour l'embauche de deux pompiers/premiers répondants au sein du service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entériné par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Correspondance

La Directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Communiqué de **L'UNION MUNICIPALE DU QUÉBÉC** concernant la relève parrainée par l'ADGMQ, la COMAQ et l'UMQ; un autre concernant le mérite Ovation municipale de l'UMQ au congrès de l'ACFAC; un autre concernant le début de la session parlementaire à l'Assemblée nationale, un autre concernant l'élection municipale 2017; un autre concernant le bois d'œuvre; une autre sur la centaine de projets municipaux innovants de partout au Québec sont présentes; une autre sur les journées de la persévérance scolaire 2017; une autre sur la réunion du conseil d'administration de l'UMQ; une autre sur les fonds d'action juridique ; une autre sur la Commission parlementaire sur le projet de la loi no 122; un autre sur la première réunion du Comité sur les aéroports régionaux de l'UMQ; un autre concernant le plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

Un avis de convocation de **L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**, le 21 février à 18h30 pour la tournée du président.

Lettre de la **SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER** concernant des informations pour le service offert aux citoyens; une annonce de Monsieur Robert Larue, qui fait sa tournée Alzheimer;

Lettre DE **L'ÉCOLE LOUIS-CYR** adressée à madame Chantal Pelletier, concernant la cérémonie des finissants du 21 juin 2017 prochain.

Une demande d'aide financière de **L'ÉCOLE LOUIS CYR**.

Communication de **L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MAÎTRES DE POSTE ET ADJOINTS** concernant la banque postale.

Communication de la **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** concernant une ristourne de 500 000\$.

Transmission de résolutions de **LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**.

Transmission de résolutions de la **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL**.

Communication de **RÉSEAU BIBLIO MONTÉRÉGIE** concernant le nouveau webmagazine culturel hebdomadaire lancé.

Carte de remerciement émanant de Madame **JACQUELINE LABELLE** pour service rendu à l'équipe du réseau biblio.

Lettre de la **DÉPUTÉE BRENDA SHANAHAN** concernant le report des demandes de financement dans le cadre du programme «Brancher pour innover».

Lettre de LA **DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE ET DU SUD DU QUÉBEC**, concernant une réponse du programme de soutien financier aux politiques familiales municipales.

Demande de don du **CERCLE DE FERMnières DE NAPIERVILLE** concernant le projet Galette.

Une lettre des **AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE** concernant le branchement internet haute vitesse en milieu rural; une autre concernant la mise en berne du drapeau du Québec suite à une fusillade mortelle au Centre culturel islamique de Québec.

Une lettre de la firme **VIRIDIS ENVIRONNEMENT** concernant l'information sur un projet de recyclage agricole de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans la municipalité.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Communiqué d'**AUTONOMIK** concernant l'organisme de véhicules en libre-service.

Lettre du Cabinet du maire de ville de Bois-des-Fillion au sujet du mois de la jonquille.

Lettre de la société **APPRENDRE EN CŒUR**, au sujet du camp d'été Stimulation 2017.

Lettre du **CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE OUEST**, concernant le rapport annuel de gestion 2015-2016 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

Un pamphlet publicitaire du groupe **XYZ Civitas Arpenteurs-géomètres**, concernant le temps de planifier pour 2017.

Bulletin contact de la **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**, concernant le projet de loi no 122 la FQM en commission parlementaire, l'amendement au projet de loi no 102 sur la LQE, la modification de la carte électorale, le traitement des matières organiques par les municipalités, le sommet sur l'alimentation, la rencontre internationale des municipalités efficaces, l'information sur l'annulation de la réforme du PCTFA, l'appel d'intérêt sur le changement climatique, la nouvelle formation pour devenir pro dans les entrevues, comment faire la gestion des eaux de pluie, le financement de la culture en milieu municipal; un autre concernant le conflit entre l'UPA et le gouvernement du Québec; un autre concernant l'entente FQM-Gaz Métro dès maintenant; un autre concernant le prolongement de l'appel de projets du programme Québec branché; un autre concernant les travaux admissibles au PAERRL pour 2016-2017; un autre concernant la concrétisation des intentions du gouvernement du Québec par des actions pour l'ensemble des régions; un autre concernant la proposition de 14 recommandations pour bonifier le projet de loi sur la gouvernance des municipalités; un autre présentant aux parlementaires fédéraux les priorités des régions du Québec; un autre concernant la forêt au cœur des discussions des administrateurs de la FQM.

Lettre de **NICOLE INKEL** concernant l'offre exclusive du Parc safari; une autre concernant une marche pour l'Alzheimer 2017 du 1 février au 28 mai 2017.

Lettre **D'IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION** concernant l'appel de propositions 2017-2019 au sujet de la diversité et de l'inclusion en matière d'immigration.

Information **DES CHAMBRES DES COMMUNES CANADA** concernant la mise à jour dans le plan fédéral d'infrastructure.

Campagne d'information sur l'emballage neutre émanant de **LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**.

Communiqué de presse **D'ÉCONOMIE, SCIENCE ET INNOVATION** au sujet de la prolongation de la période d'appel de projets jusqu'au 20 avril à midi.

Communiqué de presse du **CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS** concernant l'entrée en vigueur des dispositions pour l'acquisition d'offres infonuagiques pour les organismes municipaux.

Lettre de la **COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES SEIGNEURIES** concernant les travaux effectués durant la période estivale 2017.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Invitation de la **MRC** à une consultation régionale dont le thème est la politique des aînés et de la famille le mardi, 21 mars de 9h à 12h à la MRC des jardins de Napierville, 1767, rue Principale Saint-Michel; une autre provenant de monsieur Denis Leftakis, président ventes et marketing de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon le 15 mars de 11h30 à 13h30 au restaurant le Fratello dont le thème est les nouvelles tendances en marketing; une autre à un concours pour souligner la deuxième édition de l'entrepreneuriat au féminin qui se déroulera le 8 mars aux Halles de St-Jean le 8 mars; une invitation à un cocktail de la présidente le 1 février dès 17h à Saint-Rémi; une invitation d'Anna-Laberge à une expédition au Groenland du 20 août au 3 septembre; une autre de la chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon à un 5 @ 7 organisée pour une exposition de photographies à Espace Rive-Sud; une autre à une assemblée générale annuelle 2017 au cœur des familles agricoles le vendredi 10 mars 2017 au domaine de l'érable à Saint-Hyacinthe.

Invitation au souper de l'évêque le 8 avril 2017 à Brossard.

### Urbanisme

#### Rapport du responsable de l'urbanisme

#### 2017-03-104 Adoption du règlement #289-100

### Urbanisme

#### Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de mars 2017.

#### Résolution #2017-03-104 : Adoption du règlement #289-100

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 289-100 modifiant le règlement numéro 289 et ses amendements en vue de modifier les usages permis dans la Zone Ra. 24.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 289 100

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE #289 ET SES  
AMENDEMENTS EN VUE DE MODIFIER  
LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE  
RA 24.

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchants un ou plusieurs sujets;

**ATTENDU** que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

**ATTENDU** que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2017;

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 289-100 modifiant le règlement no. 289 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue de modifier les usages permis dans la zone Ra 24.**
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement parti par parti, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

### PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- 3 Le tableau de l'article 10.16 du règlement de zonage #289 intitulé Tableau des dispositions particulières aux zones résidentielles Ra, Rb et Rc relatif à la zone Ra 24 est modifié de la manière suivante:
  - 1° Par l'ajout de l'usage habitation de type unifamiliale jumelée.
  - 2° Par la modification des marges latérales applicables.

*Le tableau est joint à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.*

### PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

#### ANNEXE A

#### ARTICLE 10.16 TABLEAU DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES RÉSIDENTIELLES RA, RB ET RC.

Ra.1 <sup>3-25</sup>	
<b>USAGES PERMIS (permis : *)</b>	
Habitations	
Unifamiliales détachées	*
Unifamiliales jumelées	*
Unifamiliales contiguës	
Bi/trifamiliales détachées	
Bi/trifamiliales jumelées	
Multifamiliales détachées	
Multifamiliales jumelées	
Logement supplémentaire voir 10.2)	
Entreprises artisanales (voir 10.4)	
<b>HAUTEUR MAXIMALE</b>	
En mètres	10,5
En planchers	2
<b>GABARIT DE BÂTIMENT</b>	
Superficie minimum en mètres carrés	
Superficie maximum en mètres carrés	
Largeur minimum en mètres pour unifamiliale isolée :	7.0
Largeur minimale en mètres pour unifamiliale jumelée	6.0



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

TYPE D'IMPLANTATION	
Isolé	*
Jumelé	*
Contigu	
Bi/trifamilial	
MARGES MINIMALES (voir 10.5)	
Avant	7.0
Latérales	
Unifamiliale détachée	1.5/1.5
Unifamiliale Jumelée	1.5/1.5
Arrière	8.5

3 : Règlement 289-21 adopté le 27-10-1997

25 : Règlement 289-97 adopté le 2 juillet 2015

ADOPTÉE

### 2017-03-105 Adoption du règlement #290-41

### Résolution #2017-03-105 : Adoption du règlement #290-41

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 290-41 modifiant le règlement numéro 290 et ses amendements en vue de l'harmoniser au règlement de zonage numéro 289-100 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra.24.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 290 – 41

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #290 ET  
SES AMENDEMENTS EN VUE DE  
L'HARMONISER AU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE #289-100 CONCERNANT LA  
MODIFICATION DES USAGES PERMIS  
DANS LA ZONE Ra.24

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchants un ou plusieurs sujets;

**ATTENDU** que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

**ATTENDU** que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2017;

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 290-41 modifiant le règlement #290 intitulé « Règlement de lotissement », tel que déjà amendé, en vue de l'harmoniser au règlement de zonage #289-100 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra 24.**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

### **PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

- 3 L'annexe 2, intitulé ***Dimensions minimales des lots*** est modifié de la manière suivante :

1° Par la modification de la zone Ra. 24 en y modifiant les dispositions relativement à la largeur frontale minimale et la superficie minimale des lots pour les maisons unifamiliales jumelées.

*Le tableau est joint à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.*

### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

- 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

## **ANNEXE A**

**Tableau des dispositions minimales des lots**

<b>Zone</b>	<b>Largeur frontale Minimale</b>	<b>Profondeur Minimale</b>	<b>Superficie minimale</b>
Ra.24 <sup>35</sup>			
Unifamiliale détachée	18m.	28m.	600m <sup>2</sup>
Unifamiliale jumelée	10m.	28m.	300m <sup>2</sup>

35 : Règlement 290-41, modifiant le règlement no. 290 intitulé « Règlement de Lotissement », tel que déjà amendé, en vue de l'harmoniser au règlement de zonage 289-100 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra. 24.

ADOPTÉE

### **Travaux publics**

### **Rapport du Directeur des travaux publics**

### **2017-03-106 Travaux publics: Nettoyage des rues**

### **Travaux publics**

### **Rapport du Directeur des travaux publics**

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de mars 2017.

### **Résolution #2017-03-106 : Travaux publics: Nettoyage des rues**

CONSIDÉRANT QUE l'hiver se terminera bientôt et qu'il y aura beaucoup de résidu de pierre laissé dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce résidu de pierre doit être ramassé et que ceci nécessite le balayage de ces rues;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à l'engagement d'un balai mécanique pour un coût approximatif de 8,000\$.

ADOPTÉE

### 2017-03-107 Travaux publics: Marquage de chaussée

#### Résolution #2017-03-107 : Travaux publics: Marquage de chaussée

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à une dépense approximative de 7,000\$ pour le marquage des rues de la Municipalité, stationnements et piste cyclable au besoin, sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

### 2017-03-108 Travaux publics: Calibration débitmètre

#### Résolution #2017-03-108 : Travaux publics: Calibration débitmètre

CONSIDÉRANT QUE les débitmètres des puits de comptage d'eau souterraine, du poste de distribution ainsi que le débitmètre servant à quantifier les débits exportés à la paroisse de St-Cyprien doivent être calibrés annuellement;

CONSIDÉRANT QU'une firme spécialisée dans ce domaine soit être mandatée pour effectuer cette validation et démontrer l'exactitude des appareils en place;

CONSIDÉRANT QUE la firme EnviroServices a transmis une proposition au montant de 3,200\$ plus les taxes pour la calibration des débitmètres des différents puits, du poste de distribution d'eau potable, du poste de pompage d'eau usée ainsi que celui de la 1<sup>ère</sup> Avenue;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la *Compagnie EnviroServices* au montant de 3,200\$ plus les taxes pour la calibration des débitmètres telle que mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE

### 2017-03-109 Aménagement paysager

#### Résolution #2017-03-109 : Aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE le contrat fut octroyé à la compagnie « Aménagement Bernier » pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles ainsi que l'entretien des plates-bandes et aménagements paysagers au coût de 6,388\$ plus les taxes suivant résolution en date du 1er avril 2004.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail exécuté par la compagnie « Aménagement Bernier » et ladite compagnie a fait une offre de services aux mêmes conditions et coût que les années précédentes pour les bâtiments municipaux, le centre communautaire et les 3 pancartes de Bienvenue et Au Revoir suivant lettres du 3 mars 2017.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les offres de services de la compagnie *Aménagement Bernier* aux coûts respectifs de 6,388\$, 5,625\$ et 780\$ plus les taxes aux mêmes conditions que les années précédentes, et ce pour la saison 2017 suivant offre de service en date du 3 mars 2017.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2017-03-110 Entretien des terrains municipaux

### Résolution #2017-03-110 : Entretien des terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Entretien Parent enr. a présenté en 2015 la plus basse soumission conforme relativement à l'entretien des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat fut octroyé en date du 2 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE dans le cahier des charges il est stipulé que la municipalité peut reconduire le contrat pour l'année 2017 à condition que l'entrepreneur s'engage à exécuter le travail au même montant que celui de la soumission de 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu qu'il est prévu qu'en cas d'ajout de surfaces gazonnées, l'entrepreneur est tenu d'y faire les travaux de fauchage et désherbage requis;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à ces ajouts sont rémunérés aux conditions décrites au cahier des charges soit, un montant équivalent au même prix du pied carré déjà payé au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Entretien Parent a informé la municipalité de son désir de poursuivre son contrat pour l'année 2017 aux mêmes taux et conditions que l'année dernière suivant lettre en date du 30 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville se déclare satisfaite des obligations de l'entrepreneur dans le cadre du contrat 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter l'offre d'entretien parent tel que confirmé dans sa lettre du 30 janvier dernier pour la saison 2017 en y apportant les ajouts du parc Patenaude, de l'îlot de verdure de la rue patenaude et de l'aménagement arrière du CLD situé au 361 rue Saint-Jacques.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

### 2017-03-111 Travaux publics: Plan d'intervention

### Résolution #2017-03-111 : Travaux publics: Plan d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la firme Aqua Data Inc. a réalisé un plan d'intervention des infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de chaussée en fonction des informations actuelles fournies.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a reçu copie du plan d'intervention et de son addenda et qu'elle s'en montre satisfaite et l'accepte dans son ensemble.

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d'intervention doit être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le plan d'intervention et son addenda réalisé par la firme Aqua Data Inc. et de transmettre le tout au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire pour approbation.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Sel de déglacage

#### 2017-03-112 Travaux publics: MRC: soumission

### Sel de déglacage

#### Résolution #2017-03-112 : Travaux publics: MRC: Soumission

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a proposé aux municipalités de procéder à un appel d'offres regroupé pour l'achat de sel de déglacage pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a signifié son intérêt à en faire partie tout en pouvant se retirer si la soumission retenue ne correspond pas au prix unitaire souhaité suivant résolution # 2016-11-503 adopter le 3 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le prix obtenu par la MRC des Jardins-de-Napierville est supérieur au prix obtenu par la municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville se retire de l'achat de sel regroupé pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE

#### 2017-03-113 Travaux publics: Achat sel de déglacage

#### Résolution #2017-03-113 : Travaux publics: Achat sel de déglacage

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réalisé un appel d'offres pour effectuer un achat regroupé de certaines municipalités de la MRC dans le but d'avoir le meilleur prix du marché;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix soumis fut de 108.08 dollars la tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a présentement un prix soumissionné encore valide jusqu'au 30 avril 2017 au montant de 86.34 la tonne métrique, livraison incluse;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de sel permet de recevoir la quantité de 200 Tm représentant le volume nécessaire pour l'hiver 2017-2018;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat de 200 tonnes métriques de sel de voirie.

Il est également résolu de faire l'achat d'environ 100 tonnes métriques d'abrasifs afin de l'incorporer au sel pour compléter l'opération d'entreposage.

ADOPTÉE

#### 2017-03-114 Mandat pour l'échange de renseignements: Passages à niveau des voies ferrées sur le réseau routier de Napierville

#### Résolution #2017-03-114 : Mandat pour l'échange de renseignements: Passages à niveau des voies ferrées sur le réseau routier de Napierville

CONSIDÉRANT QU'UN règlement fédéral récemment entré en vigueur oblige les municipalités à partager des renseignements sur les rues qui ont au moins une voie ferroviaire avec passage à niveau traversant une rue;

CONSIDÉRANT QU'il y a des obligations règlementaires à transmettre les informations requises à Transport Canada afin de répondre à la loi fédérale;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE ces informations requièrent les services d'un consultant pour effectuer les études de circulation, de perte de chaussée, de visibilité et de sécurité aux deux passages à niveau traversant les rues appartenant à la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de la firme HATCH pour préparer les documents à fournir à Transport Canada au montant de 4,634.30\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la compagnie HATCH au montant de 4,634.30\$ pour effectuer les études de circulation et autres critères afin de répondre aux demandes de Transport Canada.

ADOPTÉE

**2017-03-115**  
**CP Rail:**  
**Évaluation de**  
**la condition**  
**du pont**  
**ferroviaire**

**Résolution #2017-03-115 : CP Rail: Évaluation de la condition du pont ferroviaire**

CONSIDÉRANT QU'UNE voie ferrée administrée par la compagnie du chemin fer Canadien Pacifique traverse la municipalité de Napierville.

CONSIDÉRANT QU'UNE part est érigée au croisement de la rivière Lacadie, dans le secteur de Napierville.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville s'inquiète de l'état de dégradation de ce pont.

CONSIDÉRANT QU'aucune indication à la municipalité de Napierville ne permet de connaître le degré de dangerosité de l'état structural de ce pont.

CONSIDÉRANT QUE cette voie ferrée est un lien prioritaire entre le Canada et les États-Unis pour le transport ferroviaire et qu'une multitude de produits sont transportés tous les jours via cette voie ferrée.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville juge préoccupant l'état de ce pont et qu'elle se questionne aussi sur l'état de la voie ferrée.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De demander au Canadien Pacifique, un compte rendu de l'état structural du pont traversant la rivière Lacadie dans le secteur de Napierville incluant aussi l'état de la voie ferrée.

Il est également résolu que copie de cette présente résolution soit transmise à Transport Canada ainsi qu'au député de la circonscription de Beauharnois-Salaberry, Monsieur Stéphane Billette.

ADOPTÉE

**2017-03-116**  
**Demande**  
**d'appui:**  
**Association**  
**des travaux**  
**publics**  
**d'amérique**

**Résolution #2017-03-116 : Demande d'appui: Association des travaux publics d'amérique**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) - Chapitre du Québec est un organisme à but non lucratif qui regroupe principalement des gestionnaires des travaux publics affectés au service de la collectivité.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la section québécoise regroupe plus de trois cents membres qui proviennent majoritairement des municipalités, des sociétés ainsi que de l'entreprise privée.

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle mission de l'ATPA est de former, informer, valoriser, promouvoir et servir les professionnels du secteur des travaux publics du Québec, afin de mieux servir en retour les intérêts des citoyens des villes et municipalités québécoises.

CONSIDÉRANT l'orientation stratégique de l'ATPA.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville appuie l'Association des Travaux publics d'Amérique (ATPA) dans sa démarche d'orientation stratégique 2015-2018 dont les objectifs sont:

- D'accroître la personnalité québécoise de l'ATPA
- De devenir l'association qui sert les intérêts des Québécois en offrant aux professionnels du secteur des travaux publics un accompagnement au quotidien en matière de formation, d'information et d'ouverture des meilleures pratiques.
- D'élargir son cadre d'action.
- De revoir l'offre aux membres de l'Association pour la rendre attrayante auprès de l'ensemble des représentants du domaine des travaux publics au Québec.
- De réévaluer les moyens de communication et de promotion de l'ATPA en fonction des objectifs à atteindre.
- De s'adjoindre de partenaires de choix et identifier le type de partenariat souhaité.
- De revoir le mode opérationnel de l'ATPA.

ADOPTÉE

**2017-03-117**  
**Tetrtech:**  
**Validation de**  
**la toxicité de**  
**l'usine**  
**d'épuration**  
**avec demande**  
**au**  
**MDDELCC**

**Résolution #2017-03-117 : Tetrtech: Validation de la toxicité de l'usine d'épuration avec demande au MDDELCC**

CONSIDÉRANT QUE l'effluent de l'usine d'épuration montre une certaine toxicité à différente période de l'année.

CONSIDÉRANT QU'UNE première expertise réalisée par la firme Tetrtech en 2016 tend à démontrer que l'azote ammoniacal serait en cause.

CONSIDÉRANT QUE des analyses supplémentaires ont été réalisées à différentes périodes et qu'il est nécessaire de refaire un suivi pour confirmer le cas échéant, que la cause cible est bien la bonne.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de la firme Tetrtech en date du 09 mars 2017.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme Tetrtech pour valider les informations recueillies relativement à la toxicité de l'usine d'épuration incluant la demande au MDDELCC.

ADOPTÉE





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2017-03-118 Programme TECQ: Ajout d'une pompe de distribution d'eau potable

### Résolution #2017-03-118 : Programme TECQ: Ajout d'une pompe de distribution d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et les infrastructures municipales en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectués par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux révisée présentée par la municipalité le 13 octobre 2016 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 28 novembre 2016 pour les priorités 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une pompe de distribution d'eau potable fait partie de la priorité 1;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout est requis pour permettre des travaux futurs de réparation, remplacement ou d'entretien des équipements existants, tout en assurant la distribution adéquate au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une pompe est normalement assujéti à une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QU'il y a une zone grise à l'effet que cet ajout est nécessaire pour donner une redondance aux équipements de distribution afin d'assurer un service continu au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre une lettre de demande d'avis technique auprès du MDDELCC pour confirmer s'il y a obligation de déposer une demande d'autorisation en vertu de l'article 32;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme de consultants pour transmettre l'avis technique au MDDELCC et préparer les documents d'appels d'offres pour la conception et l'installation d'une nouvelle pompe de distribution d'eau potable;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des travaux publics à mandater une firme d'experts-conseils pour préparer et transmettre une demande d'avis technologique auprès du MDDELCC et préparer les plans et devis ainsi que les documents d'appels d'offres pour l'achat et l'installation d'une nouvelle pompe de distribution d'eau potable.

ADOPTÉE

### Comptes à payer (municipalité)

### Comptes à payer (Municipalité)

### 2017-03-119 Comptes à payer du mois de décembre 2016 payable en mars 2017

### Résolution #2017-03-119 : Comptes à payer du mois de décembre 2016 payable en mars 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2016 payable en mars 2017 soit:

Municipalité au montant de 1,717.56\$  
Incendie au montant de 5,800.37\$

ADOPTÉE

### 2017-03-120 Comptes à payer pour le mois de mars 2017

### Résolution #2017-03-120 : Comptes à payer pour le mois de mars 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de mars 2017 soit:

Municipalité au montant de 67,611.94\$  
Bibliothèque au montant de 2,015.58\$  
Loisirs au montant de 15,610.19\$  
Incendie au montant de 5,030.90\$  
Salaires pompiers février 2017 au montant de 24,312.79\$  
Salaires maire et conseillers janvier à mars 2017 au montant de 21,643.72\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h07, car sa conjointe est une employée administrative.

### 2017-03-121 Comptes payés durant le mois de février 2017

### Résolution #2017-03-121 : Comptes payés durant le mois de février 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de février 2017 soit:

Municipalité au montant de 124,600.15\$  
Bibliothèque au montant de 934.95\$  
Loisirs au montant de 10,684.74\$  
Incendie au montant de 3,998.36\$

ADOPTÉE

### Comptes à payer (factures)

### Comptes à payer (factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h08.

### 2017-03-122 Comptes à payer: Programme TECQ

### Résolution #2017-03-122 : Comptes à payer: Programme TECQ

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture d'*Aqua Data* au montant de 2,165.26\$ représentant la facture progressive numéro 4 pour la mise à jour du plan d'intervention pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et des chaussées suivant la facture numéro 17032.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux s'inscrit dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

ADOPTÉE

### 2017-03-123 Comptes à payer: Librairie Moderne

### Résolution #2017-03-123 : Comptes à payer: Librairie Moderne

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture de *Librairie Moderne* au montant de 1,191.82\$ pour l'achat de 61 nouveaux livres pour la bibliothèque municipale suivant la facture numéro 459883.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2017-03-124**  
**Comptes à**  
**payer: Claude**  
**Joyal inc.**

### **Résolution #2017-03-124 : Comptes à payer: Claude Joyal inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Claude Joyal inc.* au montant de 2,176.15\$ pour le nettoyage et la réparation du radiateur, de l'air conditionné ainsi que le dynamomètre du tracteur pour le service des loisirs suivant la facture numéro SN01943.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2017-03-125**  
**Comptes à**  
**payer: Forme**  
**Atout**

### **Résolution #2017-03-125 : Comptes à payer: Forme Atout**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Forme Atout* au montant de 2,276.51\$ pour les frais des cours de la session d'hiver 2017 pour la période de février 2017 suivant la facture numéro 8.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2017-03-126**  
**Comptes à**  
**payer: SRS**  
**Plus**

### **Résolution #2017-03-126 : Comptes à payer: SRS Plus**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *SRS Plus* au montant de 2,286.85\$ pour l'achat d'habits de travail et d'ensemble d'hiver pour chaque employé de la voirie suivant la facture numéro 007706.

ADOPTÉE

**2017-03-127**  
**Comptes à**  
**payer: Iclic**  
**inc.**

### **Résolution #2017-03-127 : Comptes à payer: Iclic inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Iclic inc.* au montant de 2,690.42\$ pour les frais d'hébergement du site internet pour la période du 01 janvier 2017 au 30 juin 2017 suivant la facture numéro 23047.

ADOPTÉE

**2017-03-128**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Transport**  
**Alain**  
**Grégoire inc.**

### **Résolution #2017-03-128 : Comptes à payer: Transport Alain Grégoire inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport Alain Grégoire inc.* au montant de 2,874.26\$ pour l'achat de pierre lors des bris d'aqueduc sur les rues Saint-Alexandre, St-Jacques et Saint-François suivant la facture numéro 2100.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2017-03-129**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**SOLutions**  
**Solu-NET inc.**  
**(2,908.87\$)**

**Résolution #2017-03-129 : Comptes à payer: SOLutions Solu-NET inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de Solutions *Solu-NET inc.* au montant de 2,908.87\$ pour l'entretien du centre communautaire du 27 janvier 2017 au 23 février 2017 suivant la facture numéro 2095.

ADOPTÉE

**2017-03-130**  
**Comptes à**  
**payer: Aqua**  
**Data**

**Résolution #2017-03-130 : Comptes à payer: Aqua Data**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aqua Data* au montant de 2,968.83\$ pour la facture finale représentant les honoraires professionnels pour la mise à jour de la base de données pour le plan d'intervention suivant la facture numéro 17034.

ADOPTÉE

**2017-03-131**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Copicom inc.**

**Résolution #2017-03-131 : Comptes à payer: Copicom inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Copicom Inc.* au montant de 2,985.19\$ pour les frais du contrat de service du photocopieur Kyocera pour la période du 11 novembre 2016 au 10 février 2017 suivant la facture numéro 55Q1139317.

ADOPTÉE

**2017-03-132**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Leblanc**  
**illuminations-**  
**Canada**

**Résolution #2017-03-132 : Comptes à payer: Leblanc illuminations-Canada**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Leblanc Illuminations-Canada* au montant de 4,813.03\$ pour l'achat des lumières de Noël pour deux arbres supplémentaires afin de terminer la décoration de la pointe des patriotes suivant la facture numéro 001755.

ADOPTÉE

**2017-03-133**  
**Comptes à**  
**payer: Réseau**  
**biblio de la**  
**Montérégie**

**Résolution #2017-03-133 : Comptes à payer: Réseau biblio de la Montérégie**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Réseau biblio de la Montérégie* au montant total de 5,171.03\$ représentant les frais d'exploitation pour l'année 2017 suivant facture numéro 2017-8533.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la bibliothèque municipale et que le tiers restant soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2017-03-134 Comptes à payer: TechnoRem inc.

### Résolution #2017-03-134 : Comptes à payer: TechnoRem inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *TechnoRem inc.* au montant de 5,516.27\$ pour l'analyse des sols et l'assistance technique de la décontamination dans le secteur des loisirs suivant la facture numéro 5154.

ADOPTÉE

### 2017-03-135 Comptes à payer: Les équipements Lapierre inc.

### Résolution #2017-03-135 : Comptes à payer: Les équipements Lapierre inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les équipements Lapierre inc.* au montant de 8,723.90\$ pour l'achat de barils de flocons 260 antitartre ainsi que des prefiltres pour l'usine de filtration suivant la facture numéro 290556.

ADOPTÉE

### 2017-03-136 Vente de garage

### Résolution #2017-03-136 : Vente de garage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 289-23-1 autorisant le conseil municipal à fixer, par résolution, les dates pour les ventes de garage communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les dates pour la vente de garage communautaire pour l'année 2017.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

Que les prochaines ventes de garage communautaire auront lieu les 27 et 28 mai et les 09 et 10 septembre 2017;

Il est également résolu qu'en cas de pluie, les ventes de garage communautaire seront remises la semaine suivante.

ADOPTÉE

### 2017-03-137 Vente d'asperges Fernand Charbonneau

### Résolution #2017-03-137 : Vente d'asperges Fernand Charbonneau

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Fernand Charbonneau demeurant au 291 rue de l'Église demande une autorisation de vendre des asperges durant la période du 05 mai 2017 au 24 juin 2017 suivant lettre du 24 février 2017.

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur Charbonneau est conforme au règlement numéro 393 intitulé « Règlement concernant l'installation d'un kiosque saisonnier de vente de produits agricoles ».

CONSIDÉRANT QUE le coût du permis demandé pour un résident est de l'ordre de 150\$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

CONSIDÉRANT QUE la période demandée est du 05 mai jusqu'au 24 juin.

CONSIDÉRANT QUE le coût du permis est excessif pour la période demandée.

CONSIDÉRANT QU'une demande spéciale d'occupation temporaire peut être soumise au conseil municipal pour approbation.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

Qu'autorisation soit donnée à Monsieur Fernand Charbonneau pour la vente des asperges durant la période du 05 mai au 24 juin pour l'année 2017 à sa résidence située au 291 rue de l'Église dans la zone commerciale CB-52 et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

### 2017-03-138 Caravane des cultures: Autorisation

#### Résolution #2017-03-138 : Caravane des cultures: Autorisation

CONSIDÉRANT QUE le CLD des Jardins de Napierville a fait circuler un sondage afin d'améliorer les services rendus par la Caravane des cultures;

CONSIDÉRANT QUE ce sondage s'est résulté par une grande demande au niveau de la modification de l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE le CLD des Jardins de Napierville demande à la municipalité l'autorisation de vendre des fruits et légumes sur le territoire pour l'année 2017;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le CLD des Jardins de Napierville à ce que la Caravane des cultures soit présente sur le territoire de la municipalité de Napierville les vendredis à partir du 22 mai 2017 jusqu'au début de mois d'octobre 2017 entre 16h30 à 19h30 pour la vente de leurs fruits et légumes.

Il est également résolu qu'une somme de 500\$ en Dollar-Caravane soit achetée par la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

### 2017-03-139 Contribution financière: Croix-Rouge canadienne

#### Résolution #2017-03-139 : Contribution financière: Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la Croix-Rouge canadienne ont signé une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipale pour les années 2015-2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour les années 2015-2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente le montant per capita est de 0.16\$ pour les années 2016 et 2017;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la somme de 574.56\$ à la Croix-Rouge canadienne représentant la contribution municipale pour l'année 2017.

ADOPTÉE

### Demande de don ou commandite

#### Demande de don ou commandite



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2017-03-140**  
**Demande de**  
**don ou**  
**commandite:**  
**École Louis-**  
**Cyr: Album**  
**finissant**

**Résolution #2017-03-140 : Demande de don ou commandite: École Louis-Cyr: Album finissant**

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Louis-Cyr produit un programme souvenir relatant les faits marquants de l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été transmise en date du 17 février 2017;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 200\$ pour une demi-page de publicité dans le programme souvenir de l'École Louis-Cyr pour l'année 2016-2017.

ADOPTÉE

**2017-03-141**  
**Demande de**  
**don ou**  
**commandite:**  
**Cercle de**  
**Fermières**  
**Napierville**

**Résolution #2017-03-141 : Demande de don ou commandite: Cercle de Fermières Napierville**

CONSIDÉRANT QUE le cercle des fermières demande à la municipalité une contribution financière afin de permettre la réalisation de poupées galettes en regard au programme Parenfant suivant lettre transmise en date du 07 février 2017;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 100\$ au Cercle de Fermières de Napierville pour la fabrication de 25 poupées galettes qui seront remises à l'organisme Parenfant pour l'année 2017.

ADOPTÉE

**2017-03-142**  
**Club des**  
**Lions de**  
**Napierville:**  
**Autorisation**  
**d'amasser des**  
**fonds au coin**  
**des rues**  
**Saint-Jacques**  
**et de L'Église**

**Résolution #2017-03-142 : Club des Lions de Napierville: Autorisation d'amasser des fonds au coin des rues Saint-Jacques et de L'Église**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande du club Lions de Napierville nous a été transmise suivant lettre du 07 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre au Club Lions de Napierville l'autorisation d'amasser des fonds pour nos bonnes oeuvres au coin des rues Saint-Jacques et de l'Église le dimanche 23 avril 2017.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Club Lions de Napierville à amasser des fonds pour nos bonnes oeuvres au coin des rues Saint-Jacques et de l'Église le dimanche 23 avril 2017 entre 10h et 13h.

ADOPTÉE

**2017-03-143**  
**Avis de**  
**motion:**  
**Règlement**  
**d'emprunt**  
**Programme**  
**TECQ 2014-**  
**2018**

**Résolution #2017-03-143 : Avis de motion: Règlement d'emprunt Programme TECQ 2014-2018**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller David Dumont qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement d'emprunt pour le Programme TECQ (2014-2018) pour la priorité 3.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2017-03-144**  
**Programme**  
**TECO:**  
**Emprunt**  
**temporaire**

**Résolution #2017-03-144 : Programme TECO: Emprunt temporaire**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 02 février 2017, le conseil municipal de Napierville a adopté le règlement numéro 422 décrétant un emprunt et une dépense de 590,521\$ pour l'exécution de travaux pour les égouts, l'eau potable, pour compléter l'aménagement du bâtiment de service du terrain de soccer et pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales le 23 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir un emprunt temporaire pour l'exécution de tous ces travaux;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser Madame la Mairesse Chantale Pelletier et Madame Julie Archambault, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Napierville tous les documents nécessaires pour l'obtention d'un emprunt temporaire à la Caisse Populaire des Seigneuries de la Frontière à Napierville.

ADOPTÉE

**2017-03-145**  
**Résolution**  
**d'appui:**  
**municipalité**  
**de Saint-**  
**Louis-de-**  
**Gonzague**  
**(résolution 17-**  
**02-030)**

**Résolution #2017-03-145 : Résolution d'appui: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Résolution 17-02-030)**

Considérant que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague vise à permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique;

Considérant que le projet permettra l'augmentation de la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Considérant que le gouvernement du Québec a déjà permis, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'appuyer la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans leur démarche afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique.

ADOPTÉE

**2017-03-146**  
**Société**  
**canadienne du**  
**cancer:**  
**Proclamation**  
**du mois**  
**d'avril, mois**  
**de la jonquille**

**Résolution #2017-03-146 : Société canadienne du cancer: Proclamation du mois d'avril, mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

**2017-03-147**  
**Refuge AMR:**  
**Renouvellement**

**Résolution #2017-03-147 : Refuge AMR: Renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de refuge AMR pour voir à l'application du règlement concernant les chiens se termine le 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette firme offre un service de contrat sur appel pour les services suivants:

Appel de service (Capture) : 89.50\$  
Chevreuil (Disposition/Incinération): 104.10\$  
Déplacement ou patrouille spéciale: 89,50/h  
Pension (3 jours) : 22,90\$  
Euthanasie/Transfert : 57.25\$/chat, raton, moufette...  
Euthanasie/Transfert : 57.25\$/chien 0-15 kg 83.30\$/chien 15 kg et plus  
Euthanasie (Raton laveur, moufette, autre): 57.25\$  
Frais incinération : 1.04\$ /lb  
Frais fixes mensuels : 208.10\$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail exécuté par cette firme.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

d'accepter l'offre de services de la compagnie « Refuge A.M.R. » aux coûts ci dessus-mentionnés, et ce jusqu'au 31 décembre 2017;

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville, le contrat à intervenir entre la municipalité et la compagnie « Refuge A.M.R. ».

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2017-03-148**  
**Service**  
**d'action**  
**bénévole:**  
**Projet pilote**  
**d'un jardin**  
**communautaire**

**Résolution #2017-03-148 : Service d'action bénévole: Projet pilote d'un jardin communautaire**

CONSIDÉRANT QUE le service d'action bénévole a reçu une subvention dans le cadre du programme nouveau horizons afin d'implanter un jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le service d'action bénévole demande à la municipalité la possibilité d'utiliser une partie de l'espace du Parc des braves afin de mettre en oeuvre leur projet pilote.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le service d'action bénévole à utiliser une partie du parc des Braves afin d'implanter un projet pilote de jardin communautaire.

ADOPTÉE

**2017-03-149**  
**Accès à la**  
**propriété:**  
**Mars 2017**

**Résolution #2017-03-149 : Accès à la propriété: Mars 2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 420 relativement au Programme d'accès à la propriété en date du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y est stipulé que l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme sera versée aux propriétaires admissibles un an après la date d'occupation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à verser l'aide financière accordée pour le mois de mars 2017 soit:

- Madame Nancy Boyer (3,000\$)
- Madame France Audet (3,000\$)

ADOPTÉE

**Varia**

**Varia**

**Public:**  
**Période de**  
**questions**

**Public: Période de questions**

Intervention de : Monsieur André Jr. Bélair

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

**2017-03-150**  
**Levée de**  
**l'assemblée**

**Résolution #2017-03-150 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h23.

ADOPTÉE

---

CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Napierville**

---